



COMITE DES PECHEES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Onzième session

24-27 mai 2022

AVANCEMENT DE L'ELABORATION DES DIRECTIVES RELATIVES A L'AQUACULTURE DURABLE

Résumé

En 2018, le Comité des pêches de la FAO a approuvé la recommandation formulée par le Sous-Comité de l'aquaculture (le Sous-Comité) en 2017 selon laquelle la FAO devrait élaborer des directives relatives à l'aquaculture durable pour aider les autorités publiques et les décideurs à promouvoir la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et permettre à l'aquaculture de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). En outre, à sa trente-quatrième session, le Comité a prié la FAO de «réfléchir à des orientations quant aux mesures concrètes à adopter dans le secteur – en fonction de la situation, des capacités et des priorités nationales – concernant les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets». Comme suite à ces demandes, la FAO a élaboré les Directives relatives à l'aquaculture durable (les Directives). Ce document a été élaboré à l'issue de consultations approfondies avec des experts et les Membres. Le présent document fournit des informations sur le contexte, le processus et l'état d'avancement de l'élaboration des Directives.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à:

- prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration des Directives et des Orientations;
- examiner les projets de Directives et formuler des observations;
- donner des conseils sur les prochaines étapes devant conduire à l'achèvement puis à l'approbation des Directives;
- inviter les partenaires ressources à verser des fonds extrabudgétaires pour aider le Secrétariat à mettre la dernière main, et aussi à mettre en œuvre les Directives.

INTRODUCTION

1. À sa neuvième session, tenue à Rome (Italie) du 24 au 27 octobre 2017, le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO a reconnu l'importance croissante du développement durable de l'aquaculture et de ses contributions potentielles à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'échelle mondiale, ainsi qu'à la réalisation d'un grand nombre de cibles des objectifs de développement durable (ODD). Le Sous-Comité a également reconnu la nécessité croissante de mettre en œuvre des pratiques aquacoles optimales dans nombre de pays et de régions, et a recommandé que la FAO élabore des directives relatives à l'aquaculture durable¹.

2. L'objectif des Directives est de fournir des orientations pratiques pour aider les autorités publiques et les décideurs à promouvoir la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, et de permettre à l'aquaculture de participer efficacement à la mise en œuvre du Programme 2030. Les Directives aideront aussi les Membres de la FAO à améliorer leurs programmes de renforcement des capacités en vue de la gestion durable du secteur^{2,3}.

3. Soulignant l'importance que revêt l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'amélioration des moyens d'existence, la réduction de la pauvreté, la création de revenus et d'emplois et le commerce, en particulier pour les petits producteurs, et notant les possibilités qu'offre l'aquaculture durable s'agissant d'aider à répondre à la demande croissante de poisson et à combler les carences de l'offre à l'échelle mondiale, tout en reconnaissant la nécessité croissante de mettre en œuvre des pratiques optimales en aquaculture, le Comité des pêches a approuvé, à sa trente-troisième session, tenue à Rome (Italie) du 9 au 12 juillet 2018, la recommandation du Sous-Comité appelant la FAO à élaborer des directives relatives à l'aquaculture durable pour donner des orientations au secteur⁴. Le présent document a pour objet de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette recommandation et de demander au Sous-Comité des indications concernant la voie à suivre.

SITUATION

4. Comme suite à la recommandation du Sous-Comité préconisant l'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable, approuvée par le Comité des pêches à sa trente-troisième session, le Secrétariat de la FAO a organisé la première « Consultation d'experts sur l'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable » à Rome (Italie) du 17 au 20 juin 2019⁵. Le rapport correspondant est le document de référence de la session portant la cote COFI:AQ/XI/2022/SBD.2.

5. La consultation d'experts a abouti à une méthode d'élaboration des Directives se fondant notamment sur les directives existantes; une méthode et des critères pour le choix des études de cas devant servir à tirer des enseignements de l'expérience; une méthode pour déterminer les enseignements à tirer; une liste de modules thématiques que les Directives devraient couvrir; et une feuille de route mise à jour relative à l'élaboration des Directives⁶.

¹ Comité des pêches de la FAO. 2018. *Rapport de la neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture*, Rome (Italie), 24-27 octobre 2017. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1188. Rome (Italie). www.fao.org/3/i8886t/I8886T.pdf.

² Comité des pêches de la FAO. 2019. Sous-Comité de l'aquaculture, Dixième session, Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019. *Manifestation spéciale consacrée à l'amélioration des pratiques de gestion et à des directives relatives au développement durable de l'aquaculture*. <https://www.fao.org/3/na137fr/na137fr.pdf>.

³ Pour de plus amples informations, voir le document d'information COFI:AQ/XI/2022/INF.9.

⁴ Conférence de la FAO. 2019. Quarante et unième session, Rome, 22-29 juin 2019. *Rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches* (Rome, 9-13 juillet 2018). www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/Conference_2019/MX970_23/MX970_C_2019_23_fr.pdf.

⁵ Avec le soutien financier du Royaume de Norvège et de l'Institut maritime de Corée.

⁶ COFI:AQ/XI/2022/SBD.2.

6. Le Secrétariat a présenté les résultats des travaux de la consultation d'experts à la dixième session du Sous-Comité, qui s'est tenue à Trondheim (Norvège) du 23 au 27 août 2019. Le Sous-Comité s'est félicité des travaux menés par la FAO concernant les Directives et a fourni des orientations sur la voie à suivre, y compris sur l'organisation de consultations régionales dans lesquelles toutes les régions sont représentées. En outre, le Sous-Comité a encouragé les Membres à contribuer à l'élaboration des Directives en partageant leur expérience lors de ces consultations⁷.

7. Sept consultations régionales ont été menées pour l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, le Pacifique et les Caraïbes, l'Asie, l'Europe, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, et le Proche-Orient et l'Afrique du Nord⁸. Chacune a rassemblé des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, d'établissements de recherche, d'universités, de la société civile et d'organes régionaux des pêches et de l'aquaculture. La consultation régionale pour l'Afrique s'est déroulée en présentiel à Bamako (Mali) les 29 et 30 novembre 2019, tandis que toutes les autres consultations régionales ont dû être organisées en ligne en raison de la pandémie de covid-19.

8. Les participants aux consultations régionales ont: i) mis en commun les instruments de gouvernance nationaux et régionaux existants relatifs au développement de l'aquaculture durable, notamment les politiques, les cadres juridiques et réglementaires et les pratiques; ii) examiné ces instruments, ainsi que les modules thématiques proposés dans le cadre de la consultation d'experts, et déterminé leurs points forts et leurs faiblesses, ainsi que les difficultés qu'ils posent et les possibilités qu'ils offrent; iii) choisi les domaines prioritaires régionaux dans la liste des modules thématiques proposés dans le cadre de la consultation d'experts sur la base des résultats du point ii) ci-dessous; et iv) proposé des études de cas mettant en relief les enseignements tirés de l'expérience utiles pour la région concernée.

9. La consultation régionale pour l'Afrique a rassemblé 38 participants, dont 36 représentants de gouvernement de 28 pays. Les domaines de rang de priorité le plus élevé recensés pour la région sont les suivants: i) gouvernance et planification aux fins du développement de l'aquaculture, et ii) aquaculture durable et Programme 2030. Les participants ont également établi⁹ les domaines prioritaires suivants pour la région: i) exigences/directives relatives à la certification des prestataires de services (aliments pour animaux, semences, fermes aquacoles); ii) directives relatives à la gestion des fermes aquacoles; iii) accès à l'eau et aux terres; iv) capacité de charge dans l'aquaculture en cage et utilisation de l'eau, y compris la gestion des conflits; v) pratiques de gestion optimales tout au long de la filière aquacole; vi) gestion génétique des souches; vii) utilisation de compléments; viii) réglementation concernant des questions commerciales; ix) gestion économique et environnementale; et x) renforcement de la résilience dans l'aquaculture¹⁰.

10. La consultation régionale pour l'Asie, qui s'est tenue du 30 novembre au 2 décembre 2020, a compté 32 participants, dont 25 représentants de gouvernement de 16 pays sur les 26 pays invités. Les domaines prioritaires recensés pour la région sont les suivants: i) gouvernance et planification aux fins du développement de l'aquaculture; ii) meilleures pratiques de gestion en aquaculture; iii) alimentation animale durable; et iv) chaînes de valeur de l'aquaculture, consommateurs, marchés et commerce. En outre, les participants à la consultation ont établi les domaines prioritaires suivants pour la région:

⁷ Comité des pêches de la FAO. 2019. *Rapport de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture*, Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1287. Rome (Italie). www.fao.org/3/ca7417t/CA7417T.pdf.

⁸ Avec le soutien financier de l'Institut maritime de Corée et du Ministère des océans et des pêches de la République de Corée.

⁹ FAO. 2020. *Report of Regional Consultation on the development of Guidelines of Sustainable Aquaculture (GSA)*, Bamako, Mali, 29-30 novembre 2019. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1319. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb0280en/>.

¹⁰ FAO. 2020. *Report of Regional Consultation on the development of Guidelines of Sustainable Aquaculture (GSA)*, Bamako, Mali, 29-30 novembre 2019. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1319. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb0280en/>.

i) maximisation du recours aux systèmes de technologies de l'information, à l'innovation numérique et à la cartographie par satellite; et ii) utilisation de l'internet des objets et de l'intelligence artificielle pour élaborer des systèmes de traçabilité plus efficaces et plus inclusifs.

11. Pour l'Amérique latine, la consultation régionale s'est déroulée du 9 au 11 décembre 2020. Vingt-six participants, y compris 22 représentants de gouvernement de 13 pays sur les 19 pays invités, ont assisté à la réunion. Les domaines prioritaires suivants ont été établis pour la région: i) aquaculture durable et Programme 2030; ii) gouvernance et planification aux fins du développement de l'aquaculture; iii) biodiversité et ressources génétiques; iv) meilleures pratiques de gestion en aquaculture; v) gestion de l'eau; vi) biosécurité, santé des animaux aquatiques et bien-être animal. De plus, la consultation a recensé le financement de micro-fermes aquacoles et de fermes aquacoles de petite et moyenne tailles, ainsi que la recherche-développement en vue de l'adoption de nouvelles technologies, la certification et la traçabilité comme autres domaines prioritaires pour la région.

12. En ce qui concerne la consultation pour les régions Pacifique et Caraïbes, qui s'est tenue du 23 au 25 février 2021, 33 participants, dont 27 représentants de gouvernement de 16 pays sur les 23 pays invités, y ont pris part. Les priorités établies pour la région Pacifique ont été notamment les suivantes: i) aquaculture durable et Programme 2030; ii) gouvernance et planification aux fins du développement de l'aquaculture; iii) biodiversité et ressources génétiques; iv) meilleures pratiques de gestion en aquaculture; v) alimentation animale durable; vi) systèmes aquacoles particuliers; vii) chaînes de valeur de l'aquaculture, consommateurs, marchés et commerce; et viii) statistiques et informations sur l'aquaculture. Pour la région Caraïbes, on a convenu des priorités régionales suivantes: i) gestion des ressources génétiques aquacoles et biosécurité; ii) programme d'éducation et recherche sur l'adoption de nouveaux systèmes technologiques et aquacoles; iii) intégration de nouvelles technologies grâce au marketing, aux médias sociaux et au passage au numérique (système d'alerte rapide numérique intelligent); iv) collecte, analyse, gestion et suivi des données; et v) organisation des producteurs aquacoles pour une meilleure gestion de l'activité, et accès à l'importation collective d'aliments pour animaux et à un financement collectif. En outre, la région a noté que les programmes d'incitations à la micro-production d'aliments pour animaux à l'échelle locale étaient une priorité.

13. La consultation régionale pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale s'est tenue du 29 au 31 mars 2021. Trente-neuf participants, dont 33 représentants de gouvernement de 18 pays sur les 29 pays invités, y ont pris part. Les priorités qui ont été établies pour l'Europe de l'Est sont la gouvernance, la durabilité économique, la viabilité sociale, la lutte contre les maladies, la santé animale et le bien-être des animaux. En outre, la région a également convenu des domaines prioritaires suivants: i) innovation technologique; et ii) production écologiquement durable. L'amélioration des moyens d'existence et le développement équitable, la gestion des ressources génétiques, la gestion des stocks/aliments pour animaux, la production de semences et la disponibilité d'aliments pour animaux, la gestion de la qualité de l'eau, et la biosécurité et la santé animale sont les priorités¹¹ établies pour l'Asie centrale.

14. La consultation régionale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord s'est tenue du 6 au 8 avril 2021. Trente-sept participants, dont 34 représentants de gouvernement de 14 pays sur les 18 pays invités, y ont pris part. On y a établi les domaines prioritaires suivants pour la région: i) biosécurité; ii) renforcement des capacités; iii) gouvernance; et iv) planification spatiale. On a reconnu l'important du zonage, de l'assurance, des aliments pour animaux, du marché et des données, et le financement a été établi comme domaine prioritaire.

¹¹ FAO. 2021. *Report of the Regional Consultation for Eastern Europe and Central Asia on the development of Guidelines for Sustainable Aquaculture (GSA)*. Réunion en ligne, 29-31 mars 2021. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1352. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7504en/>.

15. La consultation régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord s'est déroulée du 27 au 29 avril 2021. Elle a rassemblé 67 participants, dont 36 représentants de gouvernement de 18 pays sur les 29 pays invités et un représentant de l'Union européenne.

16. Les priorités régionales recensées pour l'Europe sont les suivants: i) gouvernance et planification, notamment simplification administrative, planification spatiale, droits d'accès aux terres et à l'eau et surveillance; ii) interactions environnementales, notamment gestion et protection de l'eau, changement climatique, services écosystémiques et biodiversité, approche écosystémique; iii) biosécurité et bien-être animal; iv) renforcement des capacités et développement des compétences, notamment accès des producteurs aquacoles et de la filière à l'innovation, et éducation à tous les niveaux; et v) perception sociale et acceptabilité, notamment participation des parties prenantes, développement local et transparence. Les priorités établies pour l'Amérique du Nord sont notamment les suivantes: i) approche écosystémique, planification spatiale et zonage, technologie pour l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ceux-ci, et gouvernance; ii) autres aliments pour animaux; iii) biosécurité et santé des animaux aquatiques; et iv) innovation et technologie.

17. À sa dixième session, le Sous-Comité a notamment recommandé que les Directives soient un document évolutif, régulièrement revu¹². À cet effet, le Secrétariat de la FAO a créé une page web spéciale, qui fournit la méthode d'élaboration des Directives, ainsi que la feuille de route et le calendrier connexes. Elle contient également des liens vers des informations, des manifestations et des ressources pertinentes, notamment des ressources multimédia, des publications et des documents stratégiques¹³.

18. À sa trente-quatrième session, le Comité des pêches a prié la FAO de «réfléchir à des orientations quant aux mesures concrètes à adopter dans le secteur – en fonction de la situation, des capacités et des priorités nationales – concernant les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets»¹⁴.

19. Comme suite à cette demande, le Secrétariat est en train d'élaborer des *Orientations pratiques relatives à la transformation de l'aquaculture pour une contribution accrue à la réalisation des ODD*. Les Directives donneront aux autorités gouvernementales et aux décideurs des indications sur ce qu'il convient de mettre en place pour parvenir à une aquaculture durable, tandis que les Orientations aideront les décideurs et les professionnels à appuyer la mise en œuvre des Directives et la réalisation des ODD.¹⁵

20. Le Secrétariat a organisé en mode virtuel, du 18 au 22 octobre 2021, une deuxième consultation d'experts sur l'élaboration des Directives^{15 16}. Les participants ont examiné le premier projet de Directives et élaboré les versions actuelles. Le rapport de la deuxième consultation d'experts figure dans le document de référence de la session portant la cote COFI:AQ/XI/2022/SBD.3, et les projets de Directives et d'Orientations sont contenus dans le document d'information COFI:AQ/XI/2022/INF.9.

INDICATIONS QUE LE SOUS-COMITÉ EST INVITÉ À DONNER

21. Le Sous-Comité est invité à:

¹² Comité des pêches de la FAO. 2019. *Rapport de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture*, Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1287. Rome (Italie). www.fao.org/3/ca7417t/CA7417T.pdf.

¹³ www.fao.org/in-action/gsa/en/ (en anglais).

¹⁴ FAO. 2022. *Rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches*. Rome, 1^{er}-5 février 2021. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1336. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8322fr>.

¹⁵ COFI :AQ/XI/2022/SBD.3

- prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration des Directives;
- examiner les projets de Directives et formuler des observations;
- donner des conseils sur les prochaines étapes devant conduire à l'achèvement puis à l'approbation des Directives;
- inviter les partenaires ressources à verser des fonds extrabudgétaires pour aider le Secrétariat à mettre la dernière main, et aussi à mettre en œuvre les Directives.